

Tags: VSA Archiv, Records Management,

Eintrag 100327

Relier par le récit historique deux dates d'anniversaire d'une association permet de reconstituer de part et d'autre des contextes inédits. Grâce à l'engagement et à la solidarité de ses responsables, l'AAS demeure à ce jour le point de ralliement et de référence des archivistes suisses.

Plan

Le départ de notre contribution est donné par les trois jours de l'assemblée générale de Zoug, les 11, 12 et 13 septembre 1997. Les décisions prises avant et après la manifestation constituent rétrospectivement un socle déterminant et décisif de l'élan pris alors par l'AAS.

Autant que possible, notre plan reprend celui de l'article d'Anton Gössi (StALU), président de l'AAS, entre 1982 et 1989, paru en 1997, qui retrace les années 1922 à 1997. Il passe en revue l'organisation de la société et les instruments de la gouvernance, traite de la formation professionnelle, aborde la question des relations publiques qui inclut le lobbying. Un focus particulier est porté sur les témoignages croisés du président et des deux présidentes qui se sont succédé, entre 2001 et 2013, à la tête de l'AAS : Andreas Kellerhals (BAR), Anna Pia Maissen (StadtAZH) et Claudia Engler (BBB) – ils s'ajoutent à l'enquête de satisfaction de 2009 pour former le chapitre : «Quand l'AAS fait de l'introspection».

Notre historique s'appuie sur des annexes richement documentées qui servent à la fois de notes à nos affirmations et de première tentative prosopographique de l'ASS, en confirmation de l'assertion sans cesse réitérée que le fonctionnement de l'AAS dépend de son système de milice et du soutien des directions d'archives. Sources et Bibliographie sont les deux dernières annexes, la seconde permet de mesurer les apports théoriques et pratiques, ces 25 dernières années, aux différents enjeux débattus au sein de l'AAS, ainsi que de recenser les réalisations.

Contexte général

Replacée sur la longue durée, l'Association des archivistes suisses (AAS), une des plus anciennes au monde, fondée le 4 septembre 1922, à Lenzbourg, a connu quatre phases durant son premier centenaire.

Initiée d'abord par les archivistes en charge d'institutions publiques, elle évolue momentanément d'abord au sein de la Société générale suisse d'histoire (1922-1929, aucun chiffre du nombre de sociétaires pour ce laps de temps) dont elle s'émancipe pour devenir ensuite une société élitare et amicale (1929-1974 : elle dépasse alors les 130 membres).

Entre 1975 et 1996, elle passe d'un «club exclusif d'archivistes d'Etat», à une organisation inclusive pour tous les archivistes en Suisse. Elle met au premier plan la formation et la coordination des politiques de collecte d'archives entre la Confédération et les Cantons. Elle se renouvelle et s'ouvre pour dépasser, en 1997, les 350 membres dont 101 membres collectifs.

Dans la dernière étape, qui couvre les années 1997 à 2022, les archivistes se forment aux questions de la conservation préventive, et de la sécurité des bâtiments, Ils sont soumis à des environnements inédits tels que l'emprise tentaculaire et réticulaire de l'informatique et l'extension de la dématérialisation. Ils ont réagi de manière inégale aux nouvelles approches professionnelles et ont fait face au maquis et à l'entrelacement des normes. Les modes opératoires trouvent des réponses universelles, l'archivistique de «terroir» est condamnée au nom de la globalisation de l'information et de l'internationalisation des réseaux.

L'archivistique s'est exemptée de la discipline historique, elle est devenue une science autonome. Si la gouvernance de l'information émerge au début des années 2000, il faut attendre 2010 pour qu'elle s'impose, à la suite d'évolutions cumulatives des lois et des règlements, des normes, des aspects techniques, économiques et culturels.

Au démarrage de la période, les archivistes se retrouvent impliqués dans des débats d'audience nationale et internationale qui écornent l'image de la Suisse. L'affaire des fiches de la Police fédérale qui éclate au début des années 1990, débouche sur la conservation des dossiers aux Archives fédérales. Le Conseil fédéral qui ne défendait pas cette position doit faire volte-face sous la pression d'archivistes, d'historiens et de représentants aux Chambres. Le traitement des Juifs en Suisse, refoulés et spoliés durant la Deuxième Guerre mondiale, ébranle la classe politique, acculée à nommer dans l'urgence une Commission indépendante d'historiens, présidée par Jean-François Bergier (1931-2009), pour faire toute la lumière sur les faits. La Suisse dut indemniser les victimes.

A la même époque, les deux grandes entreprises éditoriales : Helvetia Sacra et Dictionnaire historique de la Suisse, mobilisent une grande partie des archivistes cantonaux dans l'expertise et la rédaction de notices.

En même temps que l'AAS célèbre les 75 ans de son existence, deux institutions majeures du paysage archivistique, les Archives fédérales et celles du canton de Bâle-Ville commémorent, en 1998 et 1999, le centenaire de l'ouverture de leur bâtiment, en fait les premiers jamais construits en Suisse. Qui plus est, les Archives fédérales rappellent que leur plus ancien fonds d'archives, celui de la République helvétique, remonte à 200 ans plus tôt. Ces deux mêmes institutions sont dotées de leur première loi sur l'archivage, respectivement le 26 juin 1998 et le 11 septembre 1996, ce qui va marquer le débat législatif et favoriser l'adoption de lois dans les autres cantons, entre 2002 (GE) et 2015 (FR).

Le socle des décisions du 75^e anniversaire et du tournant du XX^e siècle

Trois générations d'archivistes se croisent au tournant du XX^e siècle :

- un comité dominé par les quadragénaires ;
- une Conférence des directeurs d'archives, attestée dès 1994, emmenée par les quinquagénaires ;
- une volée de trentenaires, abordant franchement les défis des nouvelles technologies, spécialement Internet et l'archivage électronique.

Ces différents groupes vont partager les mêmes objectifs et s'épauler dans leur réalisation.

Une grande partie des éléments qui suivent sont repris plus loin, en fonction de leur déploiement par les comités successifs.

Le référentiel statutaire

De nouveaux statuts sont adoptés, le 11 septembre 1997, lors de l'Assemblée générale anniversaire de Zoug et remplacent ceux entérinés, le 1^{er} septembre 1988, à Glaris.

Traduits dans les trois langues, ils définissent les buts de l'AAS à l'article 2 :

- «favoriser les contacts entre les membres et leur coopération et d'aider les membres dans l'exercice de leur activité professionnelle» ;

- «développer dans le public un sentiment de responsabilité à l'égard de la conservation du patrimoine archivistique considéré comme instrument d'administration, comme fondement du droit, comme bien culturel de grande valeur et comme l'une des sources les plus importantes de notre histoire».

Selon l'article 3, ces objectifs sont atteints par :

- la promotion de la formation professionnelle et de la formation de ses membres;
- l'organisation de réunions sur le traitement des questions d'archives;
- la diffusion, par des publications unifiées, d'informations sur les archives des archives et sur les activités suisses et étrangères ;
- le lien et l'entretien de relations avec de organismes ayant des buts similaires, soit en Suisse, soit à l'étranger ;
- d'autres activités concourant à la réalisation des buts de l'AAS demeurent réservées.

Au chapitre des Commissions et groupes de travail, l'article 18 stipule que :

1. Les commissions et le groupes de travail traitent les dossiers transmis par le comité.
2. Ils travaillent sur la base d'un cahier des charges.
3. Ils se constituent librement, à l'exception de la présidente/du président.
4. Ils peuvent se voir assigner d'autres tâches par le comité.
5. Pour les rencontres, une contribution financière appropriée est demandée aux participants.

Le/la président/la présidente rendent compte de l'activité de leur commissions ou groupe de travail à l'assemblée.

Les statuts introduisent pour la première fois, à l'article 9, la notion de membre d'honneur.

Rolf Aebersold (StAUR), président sortant, et Josef Zweifel (StAZH), président de la Commission de coordination, ont porté l'ensemble du dossier.

Dans le Rapport d'activité de l'exercice de 1997, le secrétaire de l'époque, Hans-Ulrich Wipf (StadtASH) écrivait : *«Le vote a été unanime dans l'approbation des nouveaux statuts, dont le comité est convaincu qu'ils constitueront une base solide et bonne pour l'association en pleine mutation structurelle.»* Cette impression est confirmée dans les faits.

Depuis leur entrée en vigueur, deux modestes, mais nécessaires modifications, ont été apportées aux statuts. Elles concernent les articles 20, pour des questions d'exonération fiscale (Assemblée générale de Neuchâtel, 15 septembre 2011) et 19 pour le regroupement des archives historiques de l'AAS aux Archives fédérales, en lieu et place des Archives d'Etat d'Argovie (Assemblée générale de Glaris, 2 septembre 2013).

Les orientations

1. Affirmation d'une politique éditoriale

En relation avec la commémoration du 75^e anniversaire de l'AAS, le comité d'organisation <https://arbido.ch/admin/entree...> a conçu un programme éditorial, dense et dans les langues allemande, française et italienne : brochure de présentation de l'AAS, listes d'adresses, dossier ad hoc dans Arbido, trois dossiers thématiques en 1997, 2001 et 2003 dans la Revue suisse d'histoire ;. Dossiers de réfugiés dans les cantons, entre 1930 et 1950, en 2001 et Répertoire des termes utiles aux archivistes suisses, en 2002.

2. Identité visuelle

Pour la première fois, l'AAS se dote 'un logotype qui signe désormais l'ensemble de ses productions.

3. Ouverture d'un site

L'ouverture en 1997 du premier site de l'AAS renforce l'audience et favorise la diffusion d'informations à l'interne et à l'externe.

4. La Journée suisse des archives

La mise sur pied, au niveau national, de la première Journée des archives, le samedi 15 novembre 1997, remporte un vif succès. Il est décidé de l'organiser chaque cinq ans, en novembre.

5. Le Code international de déontologie des archivistes

Deux ans après son adoption, à Pékin, par le Congrès mondial du Conseil international des archives (CIA), l'AAS reprend sans retouche le Code international de déontologie des archivistes, lors de son assemblée générale, à Bellinzone, le 10 septembre 1998.

La journée de travail du 21 mars 1997 et plusieurs articles avaient assuré sa promotion à l'interne. Ils rappelaient la prééminence de la collectivité sur l'individu et la rattachement de l'AAS à l'universalité des pratiques archivistiques.

6. La mise en place d'un secrétariat permanent

Pour faire face aux charges croissantes de l'AAS, le Comité choisit de confier à un secrétariat, à Berne, déjà opérationnel pour d'autres associations, les tâches administratives, la gestion du fichier des membres et des imprimés. Il fonctionne dès le mois de novembre 1998.

7. Traitement des dossiers urgents

Dans le prolongement du Congrès BDA 94, à Lausanne, le Comité a dû trouver des ressources humaines pour accompagner la formation de base I + D, en déléguant des représentants au sein de la Commission transversale «Ausbildung», qui lie l'AAS, Bibliothèques et Bibliothécaires suisses et Association de la documentation . Il nomme, en 2000, une «task force» pour élaborer le projet de formation postgrade.

Le Comité fait adopter, le 14 septembre 2000, par l'Assemblée générale de Porrentruy, une résolution sur la stratégie numérique élaborée en concertation avec les groupes d'intérêt de l'AAS.

8. Une gouvernance renouvelée

Le besoin de nouveaux moyens financiers oblige à revoir les modes opératoires de l'association :

- élaboration d'un nouveau plan comptable ,
- augmentation proportionnée des coûts des cotisations des membres
- édition, en août 1998 du premier Rapport d'activité de l'exercice 1997, extirpé d'Arbido ;
- modification des relations à l'interne et à l'externe de la société.

[continuer avec part 2/9](#)



Gilbert Coutaz

Gilbert Coutaz a été directeur des Archives cantonales vaudoises de 1995 à 2019. Il a présidé l'Association des archivistes suisses entre 1997 et 2001, après avoir été membre du Comité directeur de la Section des Associations professionnelles d'archivistes du Conseil international des archives entre 1992 et 2000. Pour ses mérites, l'AAS l'a nommé membre honoraire en septembre 2019.

Membre de plusieurs comités de sociétés d'histoire, il est à l'origine en 1998 de Réseau-PatrimoineS Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, en 2004 de COSADOCA (Consortium de sauvetage documentaire en cas de catastrophe), et en 2011 de Mnémopôle.

Entre 2006 et 2014, il a enseigné l'archivistique aux Universités de Berne et de Lausanne dans le cadre du Master of Advanced Studies in Archival, Library and Information Science (MAS ALIS). Il est notamment l'auteur de

[*Archives en Suisse. Conserver la mémoire à l'ère numérique*](#) paru en 2016.

Abstract

Français

Relier par le récit historique deux dates d'anniversaire d'une association permet de reconstituer de part et d'autre des contextes inédits. Grâce à l'engagement et à la solidarité de ses responsables, l'AAS demeure à ce jour le point de ralliement et de référence des archivistes suisses.

Deutsch

Die historische Verbindung zweier Jubiläumsdaten des Vereins ermöglicht es, von beiden Enden her neue Zusammenhänge zu rekonstruieren. Dank des Engagements und der Solidarität seiner Verantwortlichen bleibt der VSA bis heute der Sammelpunkt und die Referenz der Schweizer Archivar:innen.